



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11  
Pouvoirs : 6  
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER  
DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER  
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**Secrétaire de séance** : Maud BRUNIER

### DELIBÉRATION N° 71

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

#### **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SERVICE COMMUN DE PREVENTION, SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2019, pour une durée d'un an.

Il convient donc de renouveler la mise à disposition de Samuel DRUET à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à raison de **20h par semaine**. Samuel DRUET organisera et assurera les formations PRAP et SST (formation initiale et recyclage) à compter du **1er septembre 2020**, pour une durée d'un an, conformément à la convention jointe en annexe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Samuel DRUET à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2020.

-----

**VU** l'avis favorable du comité technique du 19 mai 2020,

**Considérant** la création du service commun de prévention, santé et qualité de vie au travail de la CAGC, et l'adhésion de la Commune à ce service ;  
**Considérant** l'accord de l'agent ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-décide** de mettre à disposition de la CAGC, au service commun de "prévention santé et qualité de vie au travail", Samuel DRUET, à raison de 20h hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2020, pour une durée d'un an ;

**-approuve** la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;

**-autorise** Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

